



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-septième session

Vienne, 14-18 mai 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit les progrès accomplis en 2017 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant de promouvoir et d'appuyer l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il rend compte des efforts déployés par l'Office pour recueillir et analyser des données, élaborer des outils d'application et fournir une assistance technique aux niveaux national, régional et mondial. Il présente également les partenariats auxquels participe l'Office pour promouvoir des interventions cohérentes en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 avril 2018).

** [E/CN.15/2018/1](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a décidé que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait inscrire de façon permanente à son ordre du jour un point concernant les règles et normes existantes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale¹, y compris leur utilisation et application.
2. En 2017, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a déployé des efforts considérables pour promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale qui couvrent, entre autres domaines, la réforme pénitentiaire, les sanctions non privatives de liberté et la justice réparatrice, la justice pour mineurs et les mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des enfants, les systèmes de prévention du crime et de justice pénale tenant compte des différences entre les sexes et les mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, le traitement des victimes et des témoins, la réforme de la police et l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale.
3. Les règles et normes établies ces dernières décennies sous les auspices de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont pris une grande importance et leur pertinence s'est accrue dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a fait de l'état de droit une condition fondamentale et un facteur du développement durable. Les règles et normes fournissent aux États Membres des orientations pratiques en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 16 (assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), notamment la cible 16.2 (mettre un terme à la violence contre les enfants). Les règles et normes sont également utiles s'agissant de réaliser l'objectif 5 (promouvoir l'égalité des sexes dans le système de justice pénale et éliminer toutes les formes de violence à l'égard de toutes les femmes et filles) et l'objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). Elles peuvent également contribuer utilement à la réalisation du but prioritaire des objectifs de développement durable, qui est de ne laisser personne de côté.

II. Examiner et promouvoir l'application des règles

4. Conformément à la résolution 2016/17 du Conseil économique et social, intitulée « Justice réparatrice en matière pénale », l'ONUDC a organisé à Ottawa, en novembre 2017, une réunion d'experts qui étaient chargés d'examiner l'utilisation et l'application des principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale. Des experts venus de toutes les régions du monde ont procédé à un échange de vues sur les diverses évolutions de la justice réparatrice et se sont mis d'accord sur une série de recommandations à soumettre à la Commission pour examen (elles figurent dans le document [E/CN.15/2018/13](#)).
5. L'ONUDC a appuyé la création du Groupe des Amis des Règles Nelson Mandela, basé à Vienne. Ce groupe informel d'États Membres a pour objectif de promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), de servir de mécanisme de soutien aux activités de l'ONUDC qui visent à relever les défis pénitentiaires et de faire mieux connaître les Règles Nelson Mandela. À ce jour, une trentaine d'États Membres ont confirmé souhaiter participer aux travaux du Groupe.

¹ Le *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale* est disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/fr/justice-and-prison-reform/compendium.html.

III. Analyser les tendances

6. Pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et évaluer et surveiller les mesures de justice pénale relatives à la lutte contre la criminalité, il est indispensable de recueillir des données statistiques fiables et complètes sur la criminalité et la justice pénale. L'ONUDC apporte un appui aux États Membres en élaborant et en préconisant des règles statistiques, en fournissant une assistance technique et en recueillant, analysant et diffusant des données statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

7. En 2015, la Commission de statistique a donné son aval à l'adoption de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (voir [E/2015/24](#)) ; la même année, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé le plan prévu pour sa mise en pratique. En 2017, l'ONUDC a, en tant que dépositaire de cette Classification, encore élargi ses activités d'élaboration d'outils et de fourniture d'une assistance technique aux États Membres dans le domaine des statistiques de la criminalité. Le nombre d'utilisateurs de la plateforme virtuelle concernant la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, outil interactif en ligne mis en place à l'intention des praticiens des États Membres pour qu'ils échangent des informations et des données d'expérience sur la mise en pratique de la Classification dans leur pays ou juridiction, est passé de 50 à plus de 70. Par ailleurs, des documents et des outils en rapport avec la Classification sont diffusés sur un site Web spécial (www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/iccs.html).

8. D'autre part, l'Office a fourni une assistance et des conseils techniques à des dizaines de pays qui ont entrepris d'adapter leurs statistiques nationales de la criminalité à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Statistics Korea et l'Institut thaïlandais pour la justice, l'ONUDC a organisé le premier stage de formation régional à la mise en pratique de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique à Daejeon (République de Corée), en décembre 2017. En outre, l'ONUDC et le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, les victimes de la criminalité, la sécurité publique et la justice créé conjointement par l'ONUDC et l'Institut national mexicain de statistique et de géographie ont organisé des ateliers nationaux sur la mise en pratique de cette classification au Costa Rica, au Guatemala, à la Jamaïque, au Kenya, au Kirghizistan, au Myanmar et en Ouganda.

9. L'ONUDC est chargé de recueillir des données sur un certain nombre d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable 5, 8, 11, 15 et 16. L'Office recueille périodiquement des données et des métadonnées sur les homicides intentionnels, la traite des personnes et la détention avant jugement. Dans les cas où aucune méthodologie n'avait encore été établie au niveau international, l'ONUDC a entamé un travail méthodologique de construction d'indicateurs pratiques et fiables. Dans ce contexte, il a continué d'élaborer des lignes directrices pour l'utilisation d'enquêtes nationales sur la criminalité aux fins du suivi de certains indicateurs des objectifs de développement durable sur la violence et l'accès à la justice.

10. En 2017, l'ONUDC a également mené à bien une révision en profondeur de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Il était devenu nécessaire de procéder à cette révision pour rendre cette enquête pleinement compatible avec les concepts, catégories et définitions de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, et pour répondre aux besoins en matière de données nouvellement apparus aux niveaux national et international, notamment les besoins découlant des objectifs de développement durable relevant du mandat de l'ONUDC dans les domaines de la criminalité, de la violence, de la justice et de l'état de droit. Le nouvel instrument de collecte de données améliorera sensiblement la collecte de données sur certaines infractions et sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale, et élargira la diffusion de statistiques sur le portail de données (<https://data.unodc.org>).

IV. Élaborer des outils et donner des orientations

11. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué d'élaborer, d'actualiser et de traduire un certain nombre d'outils d'assistance technique en lien avec divers domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale (disponibles à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/tools.html).

12. À la suite d'une réunion d'experts tenue à Vienne en février 2017, l'ONUDC a élaboré un outil intitulé *Assessing Compliance with the Nelson Mandela Rules: A Checklist for Internal Inspection Mechanisms*, qui a été ultérieurement traduit en allemand, en arabe, en espagnol, en français (évaluer le respect des Règles Nelson Mandela : liste de contrôle à l'intention des mécanismes d'inspection interne) et en russe, et largement diffusé auprès des États Membres. Cet outil facilite l'évaluation du respect par les administrations pénitentiaires des Règles Nelson Mandela, notamment le recensement des aspects laissant à désirer.

13. Afin d'aider les États Membres à organiser la gestion des prisons en fonction d'une approche axée sur la réadaptation des délinquants, l'ONUDC a élaboré l'outil intitulé *Feuille de route pour l'élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral*. Cet outil, examiné durant une réunion d'experts tenue à Vienne en janvier 2017, fournit aux administrations pénitentiaires des indications pratiques concernant la mise en route et l'amélioration de programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail conformes aux Règles Nelson Mandela. L'Office a également présenté le *Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral*, qui constitue le tout premier outil d'orientation des Nations Unies sur le traitement de l'extrémisme violent en milieu pénitentiaire. Il est l'aboutissement des vastes consultations menées auprès des agents d'administration pénitentiaire et d'autres parties intéressées, que l'ONUDC avait organisées dans le cadre de deux réunions d'experts tenues à Vienne en décembre 2015 et juin 2016.

14. Compte tenu de la vulnérabilité spécifique des prisons à cet égard, l'ONUDC a publié en novembre 2017 le *Handbook on Anti-Corruption Measures in Prisons* (manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons). Un premier projet du manuel avait été examiné lors d'une réunion d'experts tenue à Vienne en septembre 2014, avant d'être enrichi à l'aide d'exemples de bonnes pratiques.

15. Pour promouvoir une prévention plus efficace de la criminalité, l'Office a élaboré un programme d'acquisition de compétences pratiques reposant sur des données factuelles pour les milieux sportifs, appelé « Line Up Live Up », dans le cadre duquel les entraîneurs sportifs, les instructeurs et les autres acteurs travaillant avec des jeunes à risque en milieu sportif peuvent inculquer d'utiles compétences pratiques, comme la capacité de résister à la pression sociale poussant à la délinquance, de gérer son angoisse et de communiquer efficacement avec ses pairs. Le matériel de formation, qui traite de la prévention de la criminalité, de la violence et de l'usage de drogues, a été traduit en arabe, espagnol, portugais et russe.

16. Pour aider les États membres à prévenir la violence à l'égard des enfants et à prendre des mesures efficaces contre cette violence, en particulier le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents, l'ONUDC a élaboré le *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : le rôle de la justice*. Ce manuel, qui est un outil d'assistance technique, traite de trois questions principales : a) prévenir le recrutement d'enfants par des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents ; b) dégager des réponses judiciaires efficaces pour régler le problème des enfants recrutés et exploités par ces groupes et ayant affaire au système de justice pénale en qualité de victimes, de témoins ou de délinquants présumés ; et c) promouvoir la réadaptation et la réinsertion de ces enfants conformément aux règles et normes internationales, en particulier les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale.

17. L'élimination de la violence à l'encontre des enfants est également le thème d'une publication que l'ONUDC a entrepris d'élaborer en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la santé, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis d'Amérique, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, l'Agence des États-Unis pour le développement international, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants et l'initiative Together for girls (ensemble pour les filles). Cette publication aidera les décideurs, les planificateurs, les professionnels, les bailleurs de fonds et les défenseurs à mettre en pratique le document stratégique de 2016 intitulé *INSPIRE : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants*.

18. En outre, l'ONUDC a publié le *Resource Book for Trainers on Effective Prosecution Responses to Violence against Women and Girls* (guide pratique à l'intention des formateurs sur les mesures de poursuites efficaces contre la violence à l'égard des femmes et des filles), qui est actuellement utilisé dans le cadre des programmes de formation offerts dans différents pays. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OMS, l'Office a élaboré un guide d'application du *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* afin d'aider les pays à mettre en œuvre et en pratique cet outil au niveau national.

19. L'ONUDC a organisé avec l'OMS une réunion d'experts tenue à Vienne en octobre 2017 pour examiner et alimenter le projet de manuel ONUDC/OMS intitulé « Mesures de traitement et de prise en charge susceptibles de remplacer la condamnation ou la peine pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale ». Ce manuel vise à fournir des indications pratiques, assorties d'exemples nationaux, sur les modalités d'orientation vers le système de soins de santé, dans les cas appropriés, des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues qui ont affaire au système de justice pénale, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et autres règles et normes pertinentes.

20. Pour aider les États Membres à améliorer la responsabilité de la police et à défendre les droits de l'homme pendant les opérations de police, l'ONUDC a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à l'élaboration du *Resource Book on the Use of Force and Firearms in Law Enforcement* (manuel de référence sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu dans le maintien de l'ordre). Cet outil arrive à un moment crucial, car le recours à la force par les services de détection et de répression suscite des préoccupations en lien avec les droits de l'homme de plus en plus vives dans un grand nombre de pays. Il se propose d'aider les États Membres à élaborer et appliquer des politiques de répression efficaces qui soient fondées sur les droits de l'homme et conformes aux règles et normes internationales. Il donne des orientations qui peuvent servir à élaborer des lois types, des documents directifs, des procédures opératoires normalisées et des programmes de formation.

21. Dans le cadre de son programme Global eLearning, l'Office a continué d'élaborer des modules de formation en ligne normalisés et des cours personnalisés destinés à remédier aux problèmes que pose la prévention de la criminalité, conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la prévention de la criminalité, ainsi qu'aux règles et normes existantes et à d'autres instruments internationaux.

V. Apporter une assistance technique durable

A. À l'échelle mondiale

22. Dans le cadre du Programme mondial sur les défis pénitentiaires et du Programme mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une

culture de la légalité, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à appliquer les règles et normes concernant la prévention de la criminalité et la réforme pénitentiaire. Les activités ont été centrées sur l'élaboration d'outils et la sensibilisation à l'importance des programmes de réinsertion pour la prévention de la récidive et à l'importance du sport pour la prévention de la délinquance, de la violence et de l'usage de drogues parmi les jeunes. En ce qui concerne la prévention de la délinquance juvénile par le sport, 146 entraîneurs sportifs ont suivi en Afrique du Sud, au Brésil et au Kirghizistan une formation à l'utilisation du programme d'acquisition de compétences pratiques de l'ONUDC pour les jeunes les plus vulnérables. À ce jour, ces entraîneurs ont formé quelque 800 jeunes à l'utilisation de la méthodologie « Line Up Live Up ». S'agissant de la réforme pénitentiaire, l'ONUDC a continué de promouvoir les Règles Nelson Mandela dans neuf pays (Bolivie (État plurinational de), Colombie, El Salvador, Indonésie, Kirghizistan, Népal, Tadjikistan, Tunisie et Zambie). Ces pays ont bénéficié d'une assistance technique pour élaborer des plans d'action aux fins de l'élaboration de programmes de réadaptation exécutés en milieu carcéral. L'Office a également mené diverses activités de renforcement des capacités visant à améliorer les connaissances et les compétences des agents d'administration pénitentiaire en ce qui concerne les règles internationales et les bonnes pratiques en matière de réadaptation des délinquants, l'accent étant expressément mis sur l'élaboration, la conception, l'exécution et le suivi et l'évaluation de programmes de travail en milieu carcéral. Ont participé à ces activités 350 professionnels de plus de 40 pays.

23. Dans le cadre du Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à appliquer efficacement les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, qui constituent un instrument important aux fins de la réalisation des ambitieux objectifs de développement durable 5, 8, 11, 16 et 17. En lançant des initiatives aux niveaux national, régional et mondial, l'ONUDC a contribué à mieux faire connaître et comprendre au niveau mondial les mesures à prendre, en particulier par le système judiciaire, pour prévenir la violence à l'encontre des enfants et y faire face. En 2017, le Programme s'est concentré sur la justice réparatrice pour les enfants et le traitement des enfants victimes et témoins dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que sur le traitement des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents en Afrique.

24. Dans le cadre de son programme Global eLearning, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres en dispensant à travers le monde des cours sur les moyens de remédier aux problèmes que pose la prévention de la criminalité d'une manière conforme aux règles et normes. Ce programme offre plus de 350 modules dans le cadre des cours sur les droits de l'homme au sein de la communauté, l'approche de la prévention des conflits axée sur les droits de l'homme, les questions relatives à l'égalité des sexes dans les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants, l'imposition aux délinquantes de mesures susceptibles de remplacer l'incarcération, et le *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. Ces cours sont accessibles au grand public au titre des activités de sensibilisation et de transfert de connaissances de l'Office. En 2017, 4 390 utilisateurs ont suivi jusqu'au bout les modules de formation en ligne mis à leur disposition par le programme susmentionné.

B. Afrique

25. Au Kenya, l'ONUDC a aidé la police nationale à appliquer la feuille de route d'une réforme de la police dans six comtés, à l'échelle des postes de police. Quelque 450 chefs de poste de police ont été formés à la prestation de services de police, notamment au titre des stratégies relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la lutte contre la corruption. L'ONUDC a aussi appuyé le programme de « défenseurs de la réforme de la police » de la police nationale en élaborant et mettant en œuvre un nouveau programme de formation compatible avec les normes internationales et en déterminant s'il était possible de mettre en place un cadre de suivi du comportement

professionnel au sein de la police. D'autre part, l'Office a continué d'aider l'Autorité indépendante de surveillance policière en fournissant du matériel médico-légal et une formation à ses équipes d'enquête, de criminalistique et de surveillance des opérations de police.

26. En Somalie, l'ONUDC a collaboré avec le PNUD et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie en vue de dispenser à 200 procureurs, 20 juges et 150 policiers une formation dans les domaines suivants : procédures pénale et civile, violence sexuelle et sexiste, techniques d'enquête et mécanismes traditionnels de règlement des différends. L'Office a également fourni au Conseil de perfectionnement professionnel de la police de Somalie centrale du Sud un appui technique à l'élaboration du programme de formation de base des recrues, qui se compose de 37 modules de formation différents. En coopération avec la Mission de l'Union africaine en Somalie et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, l'ONUDC a dirigé deux stages de formation d'instructeurs, auxquels ont participé 28 instructeurs de police et qui ont utilisé le programme de formation de base des recrues. L'Office a facilité l'impression de 400 exemplaires du Code pénal, qui a été distribué à tous les États de la Fédération, et a fourni 40 ordinateurs et 40 imprimantes à 40 tribunaux de district du Puntland. De concert avec le FNUAP, l'ONUDC a collaboré avec le Ministère de la justice du Somaliland à l'exécution d'un projet pilote d'intervention médico-légale visant à fournir en temps utile des services efficaces en cas de violences sexuelles et sexistes. Soixante-treize professionnels des ministères de la santé, de la justice et de l'intérieur, du parquet et des services de santé, du Département d'enquêtes criminelles, de la police et de la société civile ont suivi avec succès une formation à l'examen et à la coordination médico-légaux. Comme suite à une demande du Ministère de la justice tendant à obtenir un appui pour les autres régions, une formation similaire a été organisée à Burao, Boorama, Berbera et Gabiley.

27. Dans la région du Sahel, l'ONUDC a continué de renforcer la capacité des pays de mener des enquêtes et des poursuites et de rendre un jugement dans le cadre d'affaires pénales tout en défendant les droits de l'homme et l'état de droit. Il a appuyé l'élaboration d'un outil d'évaluation des risques en milieu carcéral devant permettre de mieux évaluer la menace que chacun des détenus, en particulier les détenus extrémistes violents, fait peser sur la sécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Il a organisé des stages de formation d'instructeurs à l'intention des administrateurs de prison qui sont chargés de tester l'outil en question et qui auront à former des agents supplémentaires à la classification des détenus extrémistes violents.

28. Au Niger, l'ONUDC a recruté et formé, outre 60 avocats nigériens, 10 Volontaires des Nations Unies nationaux à la fourniture d'une assistance et de conseils juridiques aux personnes soupçonnées de terrorisme. Dans le cadre du Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, il a élaboré et lancé un projet de trois ans visant à aider le Gouvernement à améliorer le traitement des enfants associés à Boko Haram. Plus de 120 professionnels de la justice pénale et de la protection des enfants des huit régions du Niger ont suivi une formation au traitement des enfants victimes de la violence, du recrutement et de la traite, ainsi qu'aux stratégies et mesures concrètes concernant l'adoption d'une approche respectueuse de l'enfant lorsqu'ils auront affaire à des enfants associés à des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents. L'ONUDC a également aidé le Gouvernement en lui fournissant des services consultatifs juridiques et en préconisant l'adoption d'un décret portant sur les centres de réadaptation pour enfants en conflit avec la loi.

29. Au Burkina Faso, l'ONUDC a organisé à l'intention de 20 directeurs de prison le premier stage de formation à la gestion des prisons et aux fonctions de directeur de prison, qui s'est appuyé sur le *Manuel à l'intention des directeurs de prison* de l'ONUDC et d'autres publications consacrées par l'Office à ces questions, ainsi que sur les Règles Nelson Mandela, les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenus et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et d'autres règles et normes des Nations Unies applicables.

30. À Cabo Verde, l'Office a aidé le Gouvernement à élaborer une loi sur la justice pour mineurs portant sur les centres de privation de liberté pour enfants.

31. En Gambie, sur la demande des nouvelles autorités nationales, l'ONUDC a mené deux missions d'évaluation destinées à déterminer où il serait possible de fournir une assistance dans le domaine de la réforme de la justice pénale, en particulier de la réforme pénitentiaire et des services de détection et de répression. L'Office a formulé des recommandations sur la réduction de la surpopulation carcérale, la fourniture d'une formation judiciaire s'inscrivant dans la durée et la réforme des services de détection et de répression. Il a également proposé d'incorporer dans le Ministère de la justice un expert qui prêterait son concours pour les poursuites intentées.

32. Au Nigéria, l'ONUDC a noué un partenariat avec l'UNICEF pour aider à élaborer des projets de loi sur la protection des enfants et des plans de réforme de la justice pour mineurs dans certains États de la Fédération. D'autre part, l'Office et l'UNICEF ont dispensé à plus de 400 instructeurs et fonctionnaires de police, 97 juges, 155 juges non professionnels et plus de 500 assesseurs de tribunal aux affaires familiales, travailleurs sociaux et personnels et auxiliaires de la justice une formation au traitement à accorder aux enfants dans le cadre du système de justice pénale. Les deux organismes ont également appuyé la mise en œuvre d'un programme pilote de réinsertion au niveau de la communauté qui vise à réduire le temps passé par les enfants en détention avant et après jugement. Quatorze enfants ont été adressés aux responsables de ce programme et 133 enfants ont été remis en liberté, ce qui a incité les autorités à demander aux acteurs de la justice pénale de privilégier les programmes de réinsertion au niveau de la communauté pour les petits délinquants. En matière d'accès à la justice, l'ONUDC a appuyé l'élaboration et la diffusion de la stratégie nationale en matière d'assistance juridique pour la période 2017-2022, d'un manuel d'orientation sur le renforcement des partenariats entre parties prenantes en matière de services juridiques gratuits, et d'un programme de formation d'assistants juridiques, et a aidé le Conseil d'assistance juridique du Nigéria à recenser les prestataires d'assistance juridique.

33. En Afrique australe, l'ONUDC a aidé le Lesotho à examiner son projet de loi sur la violence familiale et a coordonné un atelier consultatif au titre de la préparation d'un atelier de rédaction de textes législatifs.

34. En Namibie, l'ONUDC a dispensé à des policiers, des procureurs et des prestataires de services aux victimes une formation d'instructeurs aux mesures efficaces à prendre en matière de justice pénale pour lutter contre la violence sexiste, formation qui a créé une réserve d'instructeurs et a contribué à l'élaboration en cours des matériels de formation s'y rapportant. Le Bureau du Procureur général a ainsi pu commencer à mettre en œuvre un programme national de formation, confié à certains procureurs qui avaient participé à la formation d'instructeurs.

35. En Afrique du Sud, l'ONUDC a assuré une formation d'instructeurs pour les entraîneurs sportifs travaillant avec les jeunes les plus vulnérables dans la province du Cap qui sont appelés à exécuter le programme d'acquisition de compétences pratiques « Line Up Live Up ». En outre, l'Office a noué un partenariat avec des organisations sportives pour promouvoir le sport comme moyen de lutter contre la délinquance juvénile et l'usage de drogues parmi les jeunes.

C. Asie

36. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'ONUDC a, en collaboration avec ONU-Femmes, le FNUAP et l'OMS, organisé une réunion régionale sur les services multisectoriels à fournir pour lutter contre la violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles, à laquelle ont participé des représentants de la police et de la justice, ainsi que du secteur de la santé et du secteur social de 12 pays². Les participants se sont

² Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste.

communiqué des bonnes pratiques, ont examiné les principaux défis et déterminé des priorités aux fins de l'application du *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. En collaboration avec ses homologues des Gouvernements du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam, l'ONUDC a mené à son terme l'élaboration d'un manuel de formation des procureurs et des juges sur les poursuites à mener en matière d'exploitation sexuelle d'enfants et parachevé un rapport juridique portant sur les cadres législatif et réglementaire de la lutte contre les infractions pédosexuelles. L'Office a également collaboré avec le Centre international pour les enfants disparus et exploités à l'organisation à Phnom Penh, à l'intention des agents des services de détection et de répression, d'une formation qui a été suivie par 55 participants du Cambodge, de l'Indonésie, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam.

37. En Indonésie, l'ONUDC a, en collaboration avec ONU-Femmes, le FNUAP et l'OMS, aidé le Gouvernement à traduire le *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* en bahasa. Pour appuyer la réforme pénitentiaire, l'ONUDC a organisé avec des parties prenantes officielles, des partenaires internationaux et des organisations non gouvernementales une réunion de coordination stratégique pour faire le point des concours existants et à venir en ce qui concerne la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral. Un groupe de travail a été chargé de recenser les lacunes dans le cadre existant et d'établir un premier projet de plan d'action national. D'autre part, l'Office réalise actuellement une étude sur les programmes de réadaptation et de réinsertion destinés aux détenus extrémistes violents et aux détenus condamnés pour avoir aidé des groupes terroristes. Cette étude vise à recueillir des pratiques prometteuses et optimales et à construire un cadre et des indicateurs permettant aux organismes publics et aux organisations non gouvernementales de mesurer le degré de réussite des activités de déradicalisation des détenus violents. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a donné à 38 administrateurs de prison de rang moyen et supérieur une formation d'instructeur qui portait sur la sécurité dynamique, la déradicalisation des détenus violents et l'appui à la réinsertion. Afin de promouvoir la prévention de la délinquance juvénile, l'ONUDC a lancé des campagnes de sensibilisation des jeunes à la justice et à l'état de droit, et organisé à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire un hackathon au cours duquel les élèves ayant des compétences en programmation ont été invités à développer des jeux éducatifs sur des questions liées à la justice et à l'état de droit.

38. En République démocratique populaire lao, l'ONUDC a mis en œuvre dans les provinces méridionales de Savannakhet et de Champasak un projet d'assistance juridique itinérant dans le cadre duquel plus de 30 victimes de la traite ont bénéficié d'une aide de base et de conseils juridiques grâce à la coopération avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales.

39. Au Myanmar, l'Office a continué de faciliter l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de la criminalité après avoir obtenu du Gouvernement un retour d'information sur le premier projet et a procédé à d'autres évaluations avant de lui soumettre la stratégie définitive pour adoption. D'autre part, l'Office a aidé les forces de police du Myanmar à développer les capacités et les compétences professionnelles de leurs agents, en achevant d'élaborer les nouveaux manuels de formation aux enquêtes destinés aux officiers subalternes, de rang moyen et supérieurs. Pour améliorer les mesures de justice pénale à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, l'ONUDC a élaboré dans la langue nationale un manuel et un programme de formation sur les interventions efficaces de la police face à la violence à l'égard des femmes, et animé plusieurs ateliers de formation à l'intention des instructeurs de police et des agents de première ligne pour renforcer leur capacité de prévention de la violence à l'égard des femmes et d'intervention dans les affaires de ce type dans le respect des règles et normes des Nations Unies. L'Office prépare également des procédures opératoires normalisées concernant les interventions de la police dans les affaires de violence sexuelle et sexiste, ainsi que le recrutement, la rétention et la promotion de femmes dans la police. En ce qui concerne la réforme pénitentiaire, l'ONUDC a

poursuivi ses efforts de coordination avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient pour aider à renforcer les capacités du personnel pénitentiaire à l'occasion de deux séminaires de formation à la gestion des prisons auxquels ont participé 55 administrateurs de prison.

40. Au Viet Nam, l'ONUDC a aidé le Ministère de la justice à actualiser un rapport analysant le cadre juridique vietnamien relatif à l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et l'industrie des voyages et la mesure dans laquelle le Viet Nam respecte les normes juridiques internationales applicables aux mesures de justice pénale à prendre pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. L'Office a également dispensé à 235 fonctionnaires de police, procureurs et juges une formation au cadre juridique et politique international et national relatif à l'exploitation sexuelle des enfants, en les aidant à mieux comprendre l'infraction en question et en mettant l'accent sur l'identification des victimes et des auteurs de l'infraction et sur l'application de mesures axées sur les victimes et les témoins et fondées sur les droits de l'homme durant toutes les phases de l'intervention de la justice pénale. Il a également appuyé la révision du projet de loi sur l'assistance juridique, en insistant sur la nécessité de renforcer l'accès des femmes et des enfants à la justice. De plus, il mène, conjointement avec ONU-Femmes et d'autres partenaires, des activités pilotes en rapport avec le *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*, en prêtant son concours à des campagnes de sensibilisation à la violence sexiste, en recueillant des données sur des affaires de violence sexiste, en fournissant des services d'aide aux victimes et en élaborant des données factuelles à des fins d'orientation des politiques.

41. En Afghanistan, l'ONUDC a, en sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, aidé le Gouvernement à rédiger un nouveau code pénal qui soit conforme à la législation nationale et aux instruments, règles et normes internationaux applicables. Au cours de la période considérée, l'Office a aidé le Ministère de la justice à appeler l'attention sur l'application du nouveau code et à recenser les besoins de formation afin d'organiser des stages à l'intention d'agents de la justice pénale. Il a également distribué 4 700 ouvrages de droit traitant de 60 lois différentes et le nouveau Code pénal.

42. Au Kazakhstan, l'ONUDC a noué un partenariat avec les autorités et la société civile pour aider à organiser une conférence nationale sur la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral, au cours de laquelle des administrateurs de prison et des représentants des services de détection et de répression, des services de sécurité et des organisations de la société civile ont passé en revue les systèmes existants d'évaluation des risques et de classification des délinquants extrémistes violents, et examiné la mise en œuvre des programmes de réadaptation en milieu carcéral.

43. Au Kirghizistan, l'ONUDC a fourni des conseils juridiques et des avis spécialisés à l'appui du processus de réforme judiciaire qui a abouti à l'adoption d'une nouvelle législation pénale. En vertu de celle-ci, certaines infractions mineures seront dépenalisées ou les sanctions dont elles sont passibles seront réduites, le contrôle judiciaire sera renforcé, le système de justice pénale remplacera la procédure inquisitoire par la procédure accusatoire, et la réinsertion sociale des délinquants sera favorisée par la création d'un nouveau service de probation à but social qui gèrera et supervisera l'application des peines de substitution à l'emprisonnement. L'Office a formé plus de 50 praticiens de la justice pénale appelés à former à leur tour les agents des services de détection et de répression, des services de poursuite et des organes judiciaires à la nouvelle législation. Il a également assuré la formation de policières, mis en place un programme d'acquisition de compétences en matière d'encadrement et lancé des initiatives visant à promouvoir au niveau des communautés locales des services de police sensibles aux questions d'égalité entre les sexes, et a collaboré avec le Ministère de l'intérieur pour promouvoir la participation et la coopération des femmes et des filles aux activités de prévention de l'extrémisme violent. Afin d'améliorer la prévention de la délinquance juvénile, l'ONUDC a mis en œuvre à l'intention des entraîneurs sportifs et des professeurs d'éducation physique le programme de formation « Line Up Live Up », qui vise à renforcer les compétences pratiques des jeunes et leur capacité de résistance à la délinquance, à la violence et à l'usage de drogues. Deux

stages de formation d'instructeurs ont abouti à la délivrance d'un certificat à 40 instructeurs, qui appliquent désormais le programme dans les écoles et les centres sportifs où le sport est utilisé comme moyen d'aider des enfants âgés de 13 à 18 ans à faire face aux difficultés de la vie quotidienne.

44. En Ouzbékistan, l'ONUDC a joué le rôle de facilitateur des discussions consacrées à la réforme judiciaire, qui ont débouché sur la création d'un conseil judiciaire suprême chargé de gérer le recrutement et la sélection des juges et de veiller à ce qu'ils respectent les normes éthiques. L'Office a animé des débats d'experts sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de nomination et de sélection des juges et d'évaluation de la performance judiciaire. Il a également collaboré avec le Bureau du Procureur général en vue d'animer une table ronde, à laquelle ont participé 170 personnes originaires de Tachkent et des cinq régions du pays qui ont débattu de la promotion de l'application des Règles Nelson Mandela. Le débat a porté sur la réduction du recours à l'incarcération, l'amélioration des conditions de détention et la mise en œuvre de programmes de réadaptation en milieu carcéral et de services offerts après la libération ayant pour but de faire en sorte que les détenus puissent, une fois libérés, mener une vie respectueuse de la loi.

45. Au Pakistan, l'ONUDC a procédé au recensement des institutions de la justice pénale de la province du Baloutchistan, qui a conduit à élaborer la feuille de route sur l'état de droit au Baloutchistan compte tenu des priorités définies par la police, les services fiscaux, les services de poursuite, les services de probation, les services pénitentiaires, le Ministère fédéral de la condition féminine et l'appareil judiciaire. En ce qui concerne la réforme pénitentiaire, le système informatisé de gestion pénitentiaire, élaboré avec l'appui de l'ONUDC, est actuellement reproduit dans 24 prisons de la province du Pendjab et 20 prisons de la province du Sindh. Afin de promouvoir la protection des victimes et l'aide à leur fournir, l'Office a élaboré des procédures opératoires normalisées pour aider et guider les agents des services de détection et de répression dans le traitement des affaires de traite des personnes et d'introduction clandestine d'immigrants, en particulier d'enfants et de femmes. À Islamabad, il a également organisé un stage de formation d'instructeurs à une approche axée sur les victimes, qui a été suivi par des fonctionnaires de l'Organisme fédéral d'investigation, de la Direction générale des comptes et de la police d'Islamabad.

D. Amérique latine et Caraïbes

46. Pour promouvoir des mesures de justice pénale tenant compte des différences entre les sexes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'ONUDC a organisé un atelier sous-régional sur l'application des Règles de Bangkok, auquel ont participé des représentants des administrations pénitentiaires du Costa Rica, d'El Salvador et du Panama, et d'organisations de la société civile guatémaltèque. Cet atelier a adopté une série de recommandations sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins et aux difficultés spécifiques des femmes détenues.

47. Au Brésil, l'ONUDC a commencé à tester le programme de formation « Line Up Live Up ». Des activités de sensibilisation destinées aux jeunes les plus vulnérables de Brasilia et de formation d'instructeurs destinées aux professeurs de sport de Brasilia et de Rio de Janeiro ont été menées. En novembre, l'ONUDC a lancé et animé une activité de coopération Sud-Sud à l'occasion d'une visite d'études effectuée à Rio de Janeiro par des décideurs et praticiens originaires de 10 pays. Cette activité a été l'occasion de mettre en commun les pratiques optimales grâce à des visites sur les lieux où étaient mis en œuvre des programmes officiels et non gouvernementaux, et de familiariser les participants avec la méthodologie de « Line Up Live Up ». En marge de la visite d'étude, l'ONUDC et les autorités de Rio de Janeiro ont signé un mémorandum d'accord sur le renforcement de la coopération. Par ailleurs, l'Office a mis en place au Brésil un programme de microfinancement grâce auquel trois organisations non gouvernementales ont reçu un appui pour prévenir la délinquance juvénile en utilisant le sport comme moteur du changement. L'Office a organisé à l'intention de policiers et

d'experts du Brésil et d'autres pays d'Amérique du Sud un atelier sur la gestion et la surveillance du recours à la force par les agents des services répressifs et la transparence qui s'y rattache. Il a également signé un accord de surveillance du recours à la force dans l'État du Paraná et a entrepris de recueillir des informations et des statistiques dans le but de présenter aux pouvoirs publics des recommandations tendant à rendre les services de sécurité publique conformes aux normes internationales et relatives aux droits de l'homme.

48. En Colombie, l'ONUDC a continué de fournir une assistance technique pour la promotion de la justice réparatrice pour mineurs en élaborant des lignes directrices nationales sur l'application aux enfants de mesures de déjudiciarisation et sur la formation des juges et des procureurs à ces lignes directrices. En collaboration avec des partenaires nationaux, l'Office a dispensé à 100 juges et professionnels de la protection des enfants une formation à l'application de mesures privatives et non privatives de liberté aux enfants en conflit avec la loi. L'un de ses représentants a inauguré un centre de justice réparatrice pour mineurs, où les enfants en conflit avec la loi ou victimes d'infractions consentent volontairement à participer à des programmes de justice réparatrice. En outre, un programme de thérapie cognitivo-comportementale a été élaboré et mis en œuvre afin d'améliorer les compétences cognitives et socioémotionnelles des enfants privés de liberté. Dans le but de promouvoir la prévention de la délinquance, l'Office a continué d'aider les administrations locales à effectuer des audits de sécurité dans les villes afin de déterminer les aspects monétaires, l'étendue et la nature du microtrafic et de fournir à ces administrations une approche globale de la prévention de la délinquance, de la violence et de l'usage de drogues. Il a également réalisé une étude de référence pour recenser les zones urbaines qui présentent des taux élevés de criminalité et sont destinées à être transformées et reprises en main par les communautés locales, et a établi un plan de prévention visant à réduire la délinquance juvénile dans l'un des quartiers les plus touchés par ce type de délinquance. S'agissant de la réforme pénitentiaire, l'ONUDC a conduit deux missions d'évaluation pour formuler une stratégie d'amélioration de la formation et de la réadaptation des détenus.

49. Au Guatemala, l'ONUDC a fourni une assistance à l'Office de la protection des témoins et des victimes du Bureau du Procureur général en élaborant des lignes directrices et des procédures opératoires normalisées, un protocole de coopération interinstitutionnelle avec la police nationale et deux manuels visant à renforcer l'organisation de cet Office en ce qui concerne les postes, les traitements, les processus et les procédures. L'ONUDC l'a également aidé à rénover ses locaux, notamment en mettant à sa disposition du matériel informatique de base. Par ailleurs, l'Office mène actuellement des activités pilotes au titre du *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*.

50. Au Mexique, l'ONUDC a continué d'exécuter un programme de formation à l'intention de 8 000 policiers et d'opérateurs de traitement des appels d'urgence dans 25 États. Ce programme est destiné à renforcer la capacité des intéressés de fournir aux victimes de la violence sexiste des services d'urgence et à améliorer la coordination entre les unités de la police et les centres de justice pour les femmes. L'Office a élaboré un certain nombre de matériels de formation et de sensibilisation, notamment des manuels de formation, un manuel sur les capacités cognitives destiné aux instructeurs, des brochures, des affiches et des vidéos. Il a également collaboré avec plusieurs partenaires gouvernementaux des secteurs de la sécurité et de la justice en vue de mettre en œuvre une perspective sexospécifique et fondée sur les droits de l'homme et de l'incorporer dans les politiques en matière de sécurité et de justice élaborées au niveau de chaque État.

51. Au Panama, l'ONUDC a continué d'aider l'appareil judiciaire à mettre en œuvre la nouvelle procédure accusatoire en dispensant une formation adaptée spécifiquement aux juges, procureurs, défenseurs publics, défenseurs des victimes, enquêteurs et agents pénitentiaires. Plus de 500 fonctionnaires ont suivi une formation aux caractéristiques de cette procédure et l'Office a aidé le Bureau du Procureur général à élaborer et mettre en œuvre des enquêtes nationales sur la perception de la nouvelle procédure accusatoire

parmi les praticiens de la justice pénale et le grand public. L'ONUDDC a également mené à l'intention de 223 enfants des activités de sensibilisation consacrées à la prévention de la délinquance juvénile qui soutenaient des valeurs telles que l'intégrité et l'honnêteté et donnaient aux enfants les outils nécessaires pour faire face aux obstacles, prendre des décisions, agir de façon responsable et créer des climats favorables dans divers contextes sociaux.

52. À la Jamaïque, l'ONUDDC a conduit une mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance technique qui visait à recenser les problèmes et à présenter une série de recommandations concernant le renforcement du système de justice pour mineurs, ainsi qu'à trouver des partenaires potentiels et à inventorier les possibilités existantes s'agissant d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement dans les domaines de la justice pour mineurs et de la prévention de la violence à l'égard des enfants. Avec l'appui de l'ONUDDC, les homologues nationaux ont entrepris de mettre en place un mécanisme national de coordination multisectorielle entre les services et les niveaux de l'administration publique afin de prévenir la violence à l'égard des enfants du pays et de lutter efficacement contre cette violence.

E. Afrique du Nord et Moyen-Orient

53. En Égypte, l'ONUDDC a continué d'aider le Gouvernement à renforcer la capacité de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en garantissant une approche centrée sur les victimes et la poursuite équitable et juste des auteurs de violences. Quelque 300 praticiens de la justice pénale, notamment des policiers, des procureurs, des juges et des médecins légistes, ont suivi une formation basée sur les outils pertinents de l'ONUDDC. Celui-ci a fourni à l'Office de médecine légale des matériels destinés à appuyer les services de médecine légale du Caire, d'Alexandrie et de Mansourah. L'ONUDDC a également aidé le Bureau du Procureur général à mettre en place un système de gestion des données pour suivre le traitement des affaires pénales, notamment les affaires de violence à l'égard des femmes, à toutes les étapes de la procédure judiciaire. L'Office a prêté son concours au Conseil national de la femme en appuyant la réalisation de campagnes visant à faire connaître l'existence d'un service d'assistance téléphonique à l'intention des femmes qui sont victimes de violence et en fournissant une aide logistique pour garantir le bon fonctionnement de ce service. En outre, l'ONUDDC a élaboré un manuel à l'intention des défenseurs des victimes pour renforcer la capacité du personnel du bureau des plaintes du Conseil national de la femme pour qu'il puisse fournir son appui aux femmes victimes de violences. L'Office a continué d'appuyer les initiatives de réforme de la justice pour mineurs en améliorant encore les services de réadaptation et de réinsertion pour enfants en conflit avec la loi dans les établissements de détention fermés, semi-fermés et ouverts abritant ensemble environ 550 enfants ; au cours de la période considérée, 250 enfants ont bénéficié de services de réinsertion et l'ONUDDC a mis en place dans ces établissements un programme de divertissement proposant des activités à la fois amusantes et éducatives, dans le but de promouvoir des valeurs sociales et morales positives. De plus, l'Office a créé une base de données permettant aux établissements concernés de recueillir des données sur les mesures prises et leur suivi dans l'optique des progrès réalisés par les enfants. Il a formé les agents des services de probation aux questions liées à la réinsertion, a rénové leurs locaux et a prêté assistance à cinq établissements supplémentaires couvrant sept gouvernorats.

54. En Jordanie, l'ONUDDC a collaboré avec le Département des centres pénitentiaires et de réadaptation à l'élaboration d'un plan national de cinq ans portant sur des programmes de réadaptation et de réinsertion en milieu carcéral visant à réduire la récidive. L'Office a également aidé à mettre en place de nouveaux programmes de réadaptation et de réinsertion, notamment pour les détenus à haut risque, programmes conformes aux règles internationales. En outre, il a organisé un voyage d'étude en Espagne qui avait pour but de présenter à des administrateurs jordaniens les établissements espagnols où étaient incarcérés des détenus à haut risque et de procéder à un échange de vues en ce qui concernait les pratiques optimales et les problèmes que

posait la prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral. L'Office a rénové et équipé les locaux du Centre communautaire de la paix, notamment en mettant à sa disposition le matériel informatique nécessaire. Plusieurs stages de formation, dont des stages de sensibilisation à la lutte contre l'extrémisme violent et les idéologies extrémistes, se sont tenus dans les nouveaux locaux. Ils étaient destinés à différents acteurs, et plus particulièrement aux jeunes, aux responsables de communautés locales et aux membres d'associations locales. L'ONUDC a appuyé l'élaboration de procédures opératoires normalisées internes à l'usage du personnel du Centre communautaire de la paix, l'accent étant mis plus particulièrement sur le cadre juridique international et les normes relatives aux droits de l'homme applicables à la prévention de l'extrémisme violent.

55. Au Liban, l'ONUDC a mené à bien son projet d'amélioration des conditions de détention dans la prison de Roumieh. La gestion, l'hygiène et la sécurité alimentaires y ont été améliorées, une cuisine a été rénovée et équipée, ce qui permet à la prison de servir 3 500 repas par jour, et on a élaboré une réglementation et des procédures opératoires. La structure « Casa Blue » pour détenus malades mentaux a été également rénovée pour mieux répondre aux besoins des détenus en matière d'hygiène et aux autres besoins essentiels. Par ailleurs, un programme de réadaptation comportant une formation professionnelle et des activités génératrices de revenus pour les détenus adultes, notamment les détenus à haut risque, a été mis en place. On a procédé à une évaluation des pratiques en vigueur en matière de réinsertion des enfants accusés d'infractions violentes et placés dans l'aile réservée aux mineurs, évaluation qui a donné lieu à l'élaboration de deux outils d'évaluation des risques concernant les enfants, dont l'un doit être utilisé dès l'entrée dans l'établissement pour collecter des données sur la situation initiale en vue de comparaisons ultérieures, et le second doit servir à évaluer les enfants au cours de leur détention afin de mesurer l'impact de la réadaptation et suivre les progrès de leur déradicalisation. Des programmes de réadaptation comportant une formation professionnelle et des activités génératrices de revenus ont également bénéficié à 120 élèves, et on a engagé une action de soutien psychosocial en faveur des enfants et des jeunes adultes, et plus particulièrement des 30 détenus condamnés pour des infractions liées à l'extrémisme violent, notamment au terrorisme.

56. En Libye, l'ONUDC a continué d'appuyer les activités du pays dans le domaine de la réforme de la justice pénale. En collaboration avec le Ministère libyen de la justice et le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs des États-Unis, l'Office a organisé un atelier sur les propositions de modifications à apporter au Code de procédure pénale libyen. L'ONUDC a également facilité l'élaboration d'un accord tripartite entre l'Office, la Direction générale des prisons et de la réinsertion de l'Algérie et le Ministère libyen de la justice concernant la fourniture d'une formation spécialisée aux administrateurs de prison en Libye.

57. En Tunisie, l'ONUDC a dispensé aux directeurs de prison une formation aux fonctions de directeur, à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale des détenus, en utilisant certains de ses outils, à savoir notamment le *Manuel à l'intention des directeurs de prison : outil de formation de base et programme d'étude à l'intention des directeurs de prison, fondés sur les normes et règles internationales*, le *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants* et le *Handbook on Prisoners with Special Needs* (manuel sur les détenus ayant des besoins spéciaux).

58. Dans l'État de Palestine, six médecins, qui bénéficiaient de l'appui de l'ONUDC, ont achevé leur programme de formation de quatre ans en médecine légale et travaillent actuellement dans des services de médecine légale de Cisjordanie. Ils ont notamment à examiner les cas de violence sexuelle et sexuelle.

59. Dans le cadre du partenariat stratégique de l'ONUDC avec les pays du Conseil de coopération du Golfe, l'Office a continué de faire en sorte que les mesures nationales en matière de justice pénale soient davantage conformes aux règles et normes des Nations Unies.

60. Sous l'égide du secrétariat du Conseil de coopération du Golfe, l'ONUDC a animé une réunion, tenue aux Émirats arabes unis, d'un groupe de travail qui était consacrée à la promotion de l'application pratique des Règles Nelson Mandela. Ont participé à cette réunion des agents de haut niveau de l'administration pénitentiaire des pays du Conseil de coopération du Golfe. Le groupe de travail a adopté une série de recommandations et chargé les Émirats arabes unis d'établir un projet de charte du Conseil de coopération du Golfe sur la base des Règles Nelson Mandela et en tenant compte de tous les instruments internationaux applicables que les pays du Conseil de coopération du Golfe avaient ratifiés, ainsi que de la législation nationale et des principes islamiques.

61. Par ailleurs, l'ONUDC a organisé un atelier régional sur le comportement de la police dans l'accomplissement de ses tâches de maintien de l'ordre et d'intervention en cas d'infractions, qui a permis à plus de 40 agents des services de détection et de répression de pays de la région d'examiner les expériences nationales concernant les dispositions juridiques et pratiques prises pour appliquer les normes internationales et défendre les droits de l'homme tout en maintenant l'ordre et en faisant face aux difficultés en matière de détection et de répression. Les participants ont suivi une formation aux règles et normes régissant le recours à la force et l'utilisation des armes à feu dans le maintien de l'ordre, et ont sollicité l'appui de l'ONUDC pour concevoir de nouveaux programmes de formation pour les écoles de police, renforcer l'obligation redditionnelle et la surveillance des services de détection et de répression, et améliorer le dialogue entre ces services et le public.

62. À Bahreïn, l'ONUDC a prêté son concours au Ministère de la justice en vue de réformer le système de justice pénale et de l'aligner sur les règles et normes internationales régissant la prévention de la criminalité et la justice pénale, ainsi que sur les instruments relatifs aux droits de l'homme. Au cours de la période considérée, l'Office et l'Institut d'études judiciaires et juridiques de Bahreïn ont continué de mettre en œuvre leur initiative conjointe de renforcement des capacités, qui cible principalement les juges et les procureurs, et l'ont étendue aux agents des services de détection et de répression afin de renforcer leurs capacités en matière d'application des instruments internationaux relatifs aux peines de substitution à l'emprisonnement et à la prévention de la traite des personnes, de la corruption et de la cybercriminalité. En décembre 2017, l'ONUDC a collaboré avec l'Institut à l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des juges, procureurs et agents du Ministère de l'intérieur sur les peines de substitution à l'emprisonnement.

VI. Partenariats

63. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué de promouvoir et de renforcer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales, internationales, gouvernementales et non gouvernementales afin de mettre au point des outils et de mener des activités d'assistance technique dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale.

64. L'Office a collaboré avec l'UNICEF, le HCDH, l'OMS, la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés en vue de faire appuyer et de réaliser l'objectif ambitieux consistant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. L'ONUDC a également collaboré avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme à l'élaboration du Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, qui traite des questions relatives aux enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents.

65. Afin de promouvoir l'accès à la justice et à l'assistance juridique, l'ONUDC a poursuivi son partenariat avec le PNUD, l'International Legal Foundation et l'Initiative pour la justice des fondations Open Society pour élaborer le cadre thématique de la troisième Conférence internationale sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, qui doit de se tenir en 2018 en Géorgie. Lors de la conférence biennale

de l'International Legal Aid Group, tenue en 2017 à Johannesburg (Afrique du Sud), l'Office a contribué au débat consacré à la mise en place d'un réseau africain d'assistance juridique destiné à appuyer le renforcement des capacités en matière d'application des Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale. De plus, l'ONUDC a collaboré avec ONU-Femmes et le HCDH à l'élaboration d'un projet relatif à l'assistance juridique à fournir aux femmes au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone, financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

66. Afin de promouvoir la prévention de la criminalité dans le contexte de la sécurité et de la sûreté urbaines, l'Office a poursuivi sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue de mettre en œuvre un programme commun, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, visant à soutenir l'analyse participative de la situation de la criminalité et l'élaboration de politiques dans des villes de Colombie, du Mexique et d'Afrique du Sud. En collaboration avec ONU-Habitat et le secrétariat d'Habitat III, et en coordination avec le Gouvernement canadien, l'ONUDC a organisé une réunion d'experts sur la délinquance urbaine, la bonne gouvernance et le développement durable pour étudier les moyens de promouvoir une bonne gouvernance urbaine et l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. Comme suite à une demande que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 68/188, l'ONUDC a fourni des contributions de fond à l'élaboration de lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres, processus mené par ONU-Habitat, de façon à garantir que ces lignes directrices complètent les règles et normes internationales régissant actuellement la prévention de la criminalité.

67. Afin de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes en matière de prévention du crime et de justice pénale, l'ONUDC a continué de collaborer avec ONU-Femmes, le FNUAP, le PNUD et l'OMS à la diffusion et à la mise en œuvre à titre expérimental du *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* dans certains pays. Conjointement avec ONU-Femmes, le PNUD et le HCDH, il a entrepris d'élaborer un manuel sur l'accès des femmes à la justice à l'intention des praticiens et participe aux débats actuellement consacrés aux programmes communs relatifs à l'accès des femmes à la justice.

68. En ce qui concerne l'élaboration d'outils de prévention de la délinquance juvénile, l'ONUDC a reçu des contributions de l'UNESCO, de l'OMS et du Centre international pour la prévention de la criminalité, qui fait partie du réseau d'institutions du programme de prévention du crime et de la justice pénale. Les autres partenaires sont notamment le Ministère canadien de la sécurité public et un grand nombre d'acteurs universitaires et non gouvernementaux qui travaillent dans les domaines de la prévention de la violence et de la criminalité, du développement des jeunes et du sport en faveur du développement.

VII. Conclusions et recommandations

69. En 2017, l'ONUDC a aidé plus de 40 États Membres à élaborer, actualiser ou mettre en œuvre des politiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale conformes aux règles et normes internationales. Ses activités ont consisté dans une large mesure à fournir des orientations sur l'application des Règles Nelson Mandela, en particulier en vue de réduire le recours à l'incarcération, d'améliorer les conditions de détention et de traiter la question de la radicalisation violente en milieu carcéral. La prévention et la réduction de la violence à l'encontre des femmes et des filles, et de l'exploitation d'enfants par des groupes extrémistes violents et des groupes terroristes, suscitent également un intérêt considérable. Il est essentiel que l'ONUDC continue d'appuyer les États Membres dans toutes ces actions, notamment dans le cadre du Programme mondial visant à relever les défis du secteur pénitentiaire, du Programme

mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale et d'autres programmes mondiaux pertinents.

70. Eu égard au rôle central que joue un secteur de la justice transparent, responsable et efficace dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, j'encourage les États Membres à inclure des réformes de la justice pénale dans leurs plans et budgets nationaux liés à ce Programme, notamment des objectifs spécifiques en matière de prévention de la criminalité et de réinsertion des délinquants et des victimes, de prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence à l'égard des enfants, et d'accès à l'assistance juridique et de bonne gouvernance dans les systèmes de justice pénale, conformément aux règles et normes applicables³. J'encourage également les États Membres à adopter sur le long terme des plans et programmes qui regroupent les diverses parties concernées, soient fondés sur des données factuelles et soient ouverts à la participation du public, y compris aux jeunes et aux autres groupes vulnérables. En continuant à apporter leurs contributions volontaires pour appuyer les compétences spécialisées de l'Office et l'action que mène ce dernier en vue de renforcer les capacités sur ces questions, les États Membres pourront contribuer efficacement à la réalisation des objectifs inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs de développement durable 5, 11 et 16.

³ Notamment les règles et normes les plus récentes, à savoir : les Règles Nelson Mandela (2015) ; les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale (2014) ; les Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale (2012) ; les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2010) ; et les Règles de Bangkok (2010).